

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUmise A ENREGISTREMENT

(Code de l'Environnement, Titre I du Livre V parties législative et réglementaire,  
Articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

### **NATURE DE L'ACTIVITÉ ET RUBRIQUES CONCERNÉES :**

Fabrication de structures alvéolaires en nid d'abeille aluminium relevant de la rubrique 2565-2a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (traitement de surfaces)

### **DEMANDEUR : Société AFL HONEYCOMB STRUCTURES**

(siège social : 22 rue de Joigny – 45320 COURTENAY)

### **EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : 6961 rue de Joigny à COURTENAY**

### **DUREE DE LA CONSULTATION : 4 semaines, du 21 juin au 18 juillet 2022 inclus**

Pendant la durée de cette consultation, le dossier sera consultable

- à la mairie de COURTENAY aux jours et heures habituels d'ouverture, soit : le lundi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 – le mardi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30 - du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 – le samedi de 9h00 à 12h00
- sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret : [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)

Le public pourra formuler ses observations :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de COURTENAY
- par courrier adressé à la préfète du Loiret - direction départementale de la protection des populations – sécurité de l'environnement industriel – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS CEDEX 1
- par courriel à l'adresse suivante : [ddpp-sei-afl@loiret.gouv.fr](mailto:ddpp-sei-afl@loiret.gouv.fr)

À l'issue de la procédure, la préfète du Loiret prendra un arrêté d'enregistrement assorti des prescriptions générales ministérielles applicables, éventuellement complétées de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus.